

Loïc Depecker

## Éléments de politique linguistique: le français, aménagement d'une langue multipolaire

### Abstract (English)

The paper starts with a number of terminological distinctions which are considered crucial for understanding the objectives, mission and activities of the DGLFLF,<sup>1</sup> which is the body responsible for language policy in France. The DGLFLF itself is part of the Ministry of Culture but is also involved in interdepartmental activities as it collaborates with several ministries such as the ministries of Education, Internal Affairs, Foreign Affairs and Justice, as well as with other institutions. Important terminological distinctions include differences between *aménagement linguistique* (language planning) vs. *politique linguistique* (language policy), *statut* (status) vs. *corpus* (corpus), *multilinguisme* (multilingualism) vs. *plurilinguisme* (plurilingualism) and *multipolaire* (multipolar) vs. *pluricentree* (pluricentric).

The DGLFLF focuses its activities on six domains of action or missions, which are described in the paper:

- the *enrichment of the French language*; i.e. the introduction of French terminological equivalents for new (scientific and technical) concepts;
- the *use and spread of French*, among others by implementing the right of citizens in France to use French as guaranteed by the so-called Toubon law;<sup>2</sup>
- *language and digitalisation*, which aims at integrating the languages spoken on French territory in new technological environments and at adapting these in order to support language needs within society;
- the *languages of France and its overseas territories*, which aims at developing and fully supporting all of the languages of France, including the languages spoken in the non-European parts of the French republic;
- *territorial action and language learning*, which aims at encouraging (French) language learning at all levels and across the French territory as a whole as well as at developing and implementing modern and innovative didactic practices for language learning;
- the *creation of awareness and positive language attitudes among the public*, e.g. by organising the Week of the French language and French-speaking countries.

By developing concrete policies within these six domains, the DGLFLF tries to achieve its final goal, which is to ensure that French remains a fully-fledged and modern language that can be used by all its speakers in all knowledge domains and to preserve its status as an international, global and globalised language which is open to the rest of the world while conserving its own identity and modernity.

---

<sup>1</sup> Délégation à la langue française et aux langues de France.

<sup>2</sup> La *loi Toubon* issued on 4 August 1994.

## Paper

On parle généralement de la politique linguistique d'un État, d'une région ou d'une province. On peut aussi en parler à propos d'une ville, d'une entreprise, d'une université, d'un organisme en général. Au sein d'une politique linguistique se dessinent divers aménagements. "Aménagement linguistique" est l'équivalent québécois de *language planning*, concept théorisé au Québec dans les années 1970. On peut entendre par *aménagement* un ensemble de mesures désignant et répondant à un ensemble d'objectifs à atteindre.

*Politique linguistique* a pour moi un sens fort. Il est en effet fréquent de constater en France combien la politique linguistique est assez peu prise en considération. À écouter la plupart des responsables politiques, on a l'impression que la politique linguistique ne représente pas un objet en tant que tel: ni politique, ni linguistique. L'une des raisons est sans doute que la France donne l'impression d'être un pays uni linguistiquement. Ce qui est vrai. Mais il faut prendre en considération les très nombreuses langues régionales qui y sont parlées, notamment dans les Outremer. L'autre raison est qu'il y a dans une politique linguistique de multiples questions imbriquées, qui touchent au maintien, au développement, à la valorisation d'une ou de plusieurs langues, le plus souvent en contact.

C'est à quoi s'efforce de répondre la Délégation générale à la langue française et aux langues de France que je représente aujourd'hui. "Langues de France" recouvre ici les quelque 103 langues régionales que nous recensons actuellement, auxquelles s'ajoutent les langues d'immigration ancienne: yiddish, judéo-espagnol, arménien occidental, arabe dialectal et berbère. L'ensemble, – langues régionales et langues d'immigration ancienne –, forment les "langues de France". La langue des signes française en fait également partie: langue des signes que je qualifie de "langue de plein territoire", car elle est d'usage partout en France. On perçoit ici l'ampleur de la tâche si l'on vise l'objectif légitime d'une politique linguistique, qui est de faire en sorte que chacun puisse exercer sa langue librement et par là exprimer pleinement sa culture et son identité. Mes étudiants le disent: "Il faut qu'une politique linguistique embrasse tous les gens" ...

Je rencontre souvent des personnes dans les ministères, même au plus haut niveau, qui spontanément ne pensent la politique linguistique que sous un angle restreint, par exemple celui de la didactique des langues. Ce n'est une mauvaise impression, car les langues à apprendre, à enseigner, à privilégier dans le cadre de la politique d'un pays, d'une région, d'une société donnée, constituent un enjeu important. Offrir d'enseigner des langues régionales ou étrangères et d'en proposer une liste est véritablement un acte de politique linguistique. Mais on ne peut réduire une politique linguistique au seul apprentissage des langues.

Un autre type d'opinion sur la politique linguistique est de la réduire à des questions de qualité de la langue, orthographe, grammaire ou prononciation. Ces

questions ne sont pas vaines non plus. Mais elles doivent être abordées dans un ensemble: une politique linguistique, on l'aura compris, doit être globale.

Il faut bien faire ici une distinction utile, qui remonte aux précurseurs de l'aménagement linguistique tel que nous l'entendons aujourd'hui. Heinz Kloss indique dans un rapport qu'il remet à l'Office de la langue française du Québec en 1969, qu'il convient de faire la distinction, dans la vision qu'on veut se faire d'une politique linguistique, entre "corpus" et "statut". En parlant ici de "langue", je prends le mot "langue" dans son sens saussurien, à savoir celui d'un système de signes et de combinaisons entre ces signes, considéré sous l'angle d'une "généralisation" des langues. "Langue" représente donc ici ce singulier à quoi l'on peut, par généralisation, ramener toute langue.

Si l'on suit l'analyse d'Heinz Kloss, on peut entendre par "corpus", au sens de la politique linguistique, ce qui est interne à la langue. Je souligne bien ici au sens de la politique linguistique, car "corpus" a généralement le sens d'ensemble de textes qu'on décide de réunir ou de sélectionner. Interne à la langue, donc à son corpus, est ce qui concerne l'écriture, la phonétique, la syntaxe, le lexique, etc. D'un autre côté, "statut", au sens de la politique linguistique, est ce qui est externe à la langue, à savoir la position de cette langue dans une société ou un environnement donnés. Il y a bien sûr plusieurs types de statuts. Statut juridique, qui définit les conditions dans lesquelles cette langue peut ou doit être utilisée; statut sociologique: quels sont ses usages et par qui est-elle utilisée, quelle est la valeur qui lui est attribuée dans une société ou un ensemble géographique donnés; statut psychologique: quel sentiment les locuteurs ont-ils de cette langue, etc.

Cette distinction entre *statut* et *corpus* reste majeure pour moi, car elle permet d'y voir plus clair dans une multitude de faits linguistiques et surtout de distinguer deux ensembles de problématiques distincts. Il ne s'agit évidemment pas de les séparer de façon catégorique. Les pionniers de l'aménagement linguistique ajoutent une nuance subtile, mais très compréhensible: en matière d'aménagement linguistique, les questions liées au corpus, à savoir à l'intérieur de la langue, relèvent plutôt des linguistes; celles liées au statut, à savoir à l'extérieur de la langue, relèvent davantage des politiques. Dans *politique linguistique*, politique et linguistique se trouvent ainsi, de par l'approche qu'on peut en faire, séparées. Il n'en demeure pas moins qu'elles sont à traiter ensemble. De fait, leurs problématiques se trouvent souvent étroitement imbriquées.

Si l'on regarde par exemple la problématique de la terminologie, si importante à mes yeux dans tout aménagement linguistique, il apparaît qu'en France et dans d'autres pays de la francophonie, particulièrement au Québec, un énorme effort a été fait pour développer les terminologies techniques et scientifiques. C'est là un aspect de la langue française comme langue pluricentrée: le Québec et la France ont chacun mis en œuvre, et cela depuis au moins un demi-siècle, un aménagement terminologique, correspondant en priorité à leurs propres besoins. "Pluricentrée"

signifie ici pour moi qu'il y a d'une part aménagement linguistique; d'autre part souci de coopération linguistique entre ces centres. Je fais bien la différence, qui me paraît importante, entre *multilinguisme* et *plurilinguisme*. Le multilinguisme est un état de fait: il y a des langues. Le plurilinguisme est une construction. Aussi, qu'une langue soit *multipolaire* est un état de fait, le résultat d'une histoire et d'une géographie. Qu'elle soit *pluricentrée* est une construction, d'ordre souvent éminemment politique.

En ce qui concerne l'imbrication du corpus et du statut, elle apparaît évidente, par exemple, lorsqu'un organisme choisit de privilégier un terme et décide de lui donner un statut réglementaire, officiel ou autre. Si nous prenons la recherche d'équivalent en France pour *e-mail*, le choix de l'équivalent s'est fait sur plusieurs années; et durant ces années, le choix de cet équivalent a lui-même varié. Illustration du fait qu'il n'est pas aisé de privilégier un terme et de s'y tenir, car l'usage court et l'intuition néologique doit jouer son rôle chez les décideurs. Pour *e-mail*, le choix d'un équivalent français s'est fait principalement entre *mail*, *malle*, *mel*, *mél*, *courrier électronique* et *courriel*. *Courriel* était l'équivalent québécois déjà en voie d'implantation au Québec à partir des années 1995. Le choix s'est porté en France, à la même époque, sur *courrier électronique* (*Journal officiel* du 2 décembre 1997). Sa variante *mél* n'a fait qu'installer davantage *e-mail* et aujourd'hui *mail* (six syllabes en français contre une seule en anglais). La France s'est finalement résolue à fixer l'équivalent *courriel* (*Journal officiel* du 20 juin 2003): soit plus de dix ans après l'utilisation grand public de la messagerie électronique.

Cette recherche d'équivalent français pour *e-mail* offre une illustration du croisement entre corpus (le terme *courriel*) et statut (terme *officialisé* en France). Illustration, aussi, de la difficulté pour qu'une langue *multipolaire* (qui a plusieurs pôles d'influence et d'emploi) devienne *pluricentrée* (avec plusieurs centres de décision de politique linguistique, ici France et Québec). La question de l'harmonisation entre variantes d'une même langue n'est souvent ni facile, ni souhaitée, ni tout simplement possible. On imagine l'ampleur de la tâche quand les décisions doivent intervenir sur des milliers de termes étrangers à traduire ...

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France a fait de la terminologie, – ce que nous appelons l'“enrichissement de la langue française” –, une priorité. Pour moi, il n'est pas possible de penser conduire une politique linguistique en France sans faire de la terminologie scientifique et technique une priorité. Car à la problématique de la terminologie sont étroitement liés la rédaction en français technique, scientifique et industriel; et l'enseignement des sciences, techniques et génie industriel, à tous les niveaux. À quoi servirait de traiter les terminologies des domaines spécialisés si ce n'était pour qu'elles trouvent leur emploi dans la rédaction technique et scientifique et dans l'enseignement, notamment à l'université? Pour ma part, j'inscris la terminologie comme une priorité essentielle, car elle détermine rédaction et enseignement en français. Nous avons pour cela, à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France,

un service dit “Mission d’enrichissement de la langue française”, doté de quatre terminologues, qui gèrent un dispositif de 19 collèges de terminologie implantés dans les ministères, entreprises et instituts de recherches; les décisions de ces collèges sont elles-mêmes examinées et harmonisées par une Commission d’enrichissement de la langue française, qui dépend du Premier ministre et qui est présidée par un académicien.

Une autre de nos préoccupations, à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, est celle de l’usage des langues dans la vie sociale. Il faut en effet aussi faire évoluer le statut juridique à donner aux différentes langues parlées sur un territoire. Ainsi, la langue française a en France un statut constitutionnel: “La langue de la République est la langue française” (article 2 de la Constitution). Ce statut est mis en application, tout particulièrement, par la loi relative à l’emploi de la langue française du 4 août 1994, dite “loi Toubon”. Elle indique dans son article 1:

Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l’enseignement, du travail, des échanges et des services publics. Elle est le lien privilégié des États constituant la communauté de la francophonie.

Cette loi garantit ainsi l’usage de la langue française dans la vie sociale. C’était là une innovation et c’est une de ses visées premières que d’assurer en France un environnement en français. Je considère pour ma part que nous sommes parvenus en France à préserver la langue française dans toutes les situations de la vie sociale. Sans pour cela exclure d’autres langues, car en cas de nécessité de traduction, particulièrement dans l’espace public, la loi Toubon impose que cette traduction soit faite dans au moins deux langues (Article 2).

Cette disposition a une portée considérable pour expliquer la politique linguistique de la France. Elle évite un face à face constant avec l’anglais, comme on le trouve dans beaucoup d’autres pays. Elle ouvre à un plurilinguisme qui donne la possibilité à d’autres langues d’exister dans l’environnement linguistique, tel qu’on peut le constater dans les aéroports et les transports, par exemple le métro à Paris ou en région. Le métro parisien offre visibilité, dans sa signalétique et dans ses annonces, à plusieurs langues. En région, on trouvera également des villes où les annonces en français sont accompagnées de traduction en langues régionales, comme à Toulouse. Nous donnons là droit de citer à des langues qui ont également un statut de langues reconnues par la Constitution. Ainsi: “Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France” (Article 75-1 de la Constitution). Si l’on veut comprendre la politique linguistique de la France depuis au moins cinquante ans, c’est à cette idée de plurilinguisme qu’il faut se référer: le plurilinguisme est l’idée centrale de la politique linguistique de la France. Un service de cinq personnes travaille, à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, dans une Mission que nous appelons “Emploi et diffu-

sion de la langue française”. Celle-ci est notamment chargée de mettre en œuvre cette idée de plurilinguisme. Elle a par exemple à traiter des questions de droit linguistique, qui est une partie très importante de notre action. Cela consiste notamment à faire respecter l’emploi du français en France et à défendre un “droit au français”, inscrit de façon sous-jacente dans la loi du 4 août 1994 relative à l’emploi de la langue française. Cette action recouvre particulièrement les questions liées à la commercialisation des produits, à la publicité, au sous-titrage, etc. Outre ces aspects “jurilinguistiques”, cette Mission s’occupe de thématiques complémentaires: la francophonie, la traduction, l’intercompréhension, le français dans les sciences, etc.

Un point ici, qui peut permettre de compléter la dichotomie corpus/statut. Il n’est pas possible, dans la pratique, de se contenter de classer les faits linguistiques comme cela, en deux catégories. Car lorsqu’on examine les situations et les problèmes réels, on ne peut que faire cette constatation: les langues circulent, elles sont diffusées sur de multiples canaux, les réseaux sociaux décuplent leur présence dans la société, ce qui ne peut qu’avoir des incidences sur, à la fois, leur corpus et leur statut. Davantage circulantes, les langues acquièrent un statut d’usage plus important, et par là une valeur supplémentaire. Il faut être là aussi attentif au contact des langues. C’est pourquoi j’ajoute à la dichotomie corpus/statut cette autre variable, qui est la circulation des langues. Je donne à cet aspect de la circulation des langues le nom de “circulus”, du latin classique “cercle, mouvement circulaire, assemblée”. Le *circulus* exprime le fait qu’une langue circule (comme dans une vaste assemblée ...), le plus souvent au contact avec d’autres langues. Qu’elle emprunte, par là, certaines voies et qu’elle se trouve, par cette circulation, en transformation constante. *Circulus* a de plus l’intérêt de mettre en relief la dynamique qui traverse les langues et les rouages par lesquels elle passe pour être employée, particulièrement dans la sphère publique.

Complémentaire des deux Missions (au sens de “services”) de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France dont je viens de parler, “Enrichissement de la langue française” et “Emploi et diffusion de la langue française” est la Mission intitulée “Langues et numérique”. Celle-ci permet de faire évoluer les langues dans le monde d’aujourd’hui et d’adapter les technologies à nos objectifs d’aménagement linguistique. Je citerai comme exemple de ce que nous faisons dans ce domaine la norme ISO sur le clavier français que nous allons publier dans quelques jours avec l’Afnor. Il s’agit pour les utilisateurs du français de disposer d’un clavier amélioré sur lequel sont directement accessibles tous les signes diacritiques du français. Nous y avons ajouté les signes diacritiques des langues régionales, des langues européennes et de quelques autres langues du monde. C’est une manière de démontrer et de faire vivre, à partir du français et des langues régionales, l’idée de plurilinguisme sur laquelle nous fondons notre politique linguistique. Autre application du numérique aux langues: nous allons

lancer dans quelques jours, dans le cadre de la Saison France-Roumanie 2019, l'application *Romanica*, qui est un système d'intercompréhension entre le français et le roumain.

S'ajoute à ces trois Missions (au sens de services) la Mission "Langues de France et Outremer", chargée de développer et de mettre en valeur les langues de France: 103 langues régionales, 5 langues d'immigration ancienne, plus la langue des signes française. C'est une part importante de notre action car, comme je l'ai dit plus haut, ces langues sont considérées toutes ensemble comme appartenant au patrimoine linguistique de la France. Nous contribuons à leur développement et à leur mise en valeur, dans l'enseignement, dans l'espace public, dans les activités culturelles, etc. Nous aidons financièrement les projets proposés par les locuteurs de ces langues et nous nous efforçons de les aider dans leur organisation. J'ai pour ma part contribué à créer en 2016 un Office public de la langue occitane, comme mes prédécesseurs l'avaient fait pour le basque et le breton. La question de la circulation des langues, de ce que j'ai appelé plus haut le "circulus", se pose là encore à chaque instant, par exemple pour les langues transfrontalières, telles l'alsacien, le basque ou l'occitan. Monopolaire comme l'alsacien, tourné cependant, par la familiarité avec l'allemand, vers l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse. Bipolaire pour le basque, utilisé de chaque côté des Pyrénées. Ou multipolaire comme l'occitan, réparti sur plusieurs régions en plusieurs variétés fortes: gascon, languedocien, provençal, auvergnat-limousin, alpin-dauphinois. Nous nous efforçons par là d'illustrer et de mettre en application ce constat: la France est politiquement une, mais culturellement diverse.

Une cinquième Mission, que j'ai particulièrement développée, est la Mission "Action territoriale et apprentissage de la langue". Elle est chargée de veiller à l'apprentissage du français à tous les niveaux et sur tout le territoire, mais aussi aux innovations pédagogiques en matière de didactique des langues. C'est ainsi qu'elle travaille avec le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres; également, avec le Centre européen des langues, de Graz, qui dépend du Conseil de l'Europe. La France paie d'ailleurs, par notre intermédiaire, une forte contribution à ce budget de recherche en didactique des langues. C'est cette même mission "Action territoriale et apprentissage de la langue" qui participe à la lutte contre l'illettrisme, aspect de notre activité qui me paraît essentiel. Je souhaite que notre ministère, le Ministère de la Culture, s'y engage résolument, car il a beaucoup à apporter, au moins pour cette bonne raison: il a l'originalité de pouvoir associer en permanence action culturelle et langue française. En matière de lutte contre l'illettrisme, nous travaillons sur des sujets forts, comme celui du désapprentissage: nous nous sommes aperçus qu'en entreprise certaines personnes travaillant sur des postes où ils n'ont guère à utiliser l'écrit perdent souvent une bonne maîtrise de la langue française: ils se trouvent ainsi en situation de désapprendre, au point parfois de ne plus pouvoir interpréter correctement les consignes.

L'une des conséquences est que quand ils perdent leur emploi, ils ont souvent beaucoup de mal à en retrouver un autre. C'est là qu'on peut percevoir combien la langue française est devenue en France un enjeu de société et de cohésion sociale.

Enfin, la dernière Mission de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France est celle de la "Sensibilisation et du développement des publics". Je me suis aperçu, lorsque j'ai été nommé au poste de Délégué général à la langue française et aux langues de France que cette administration n'était pas connue. Non plus que ce qu'elle faisait. Nous avons fait un grand effort pour être mieux connus, aussi bien dans notre propre ministère, dans les administrations et dans les différents publics. Nous avons amplifié des événements importants, comme ceux qui se déroulent autour de la *Semaine de la langue française et de la Francophonie*, qui a lieu tous les ans au mois de mars. Nous nous sommes associés au Conseil supérieur de l'Audiovisuel pour créer une *Journée de la langue française dans les médias*. Nous avons aussi développé le Concours *Dis-moi dix mots*, qui consiste à composer librement, sur 10 mots que nous choisissons annuellement avec nos partenaires francophones. Cela permet par exemple de créer des ateliers d'écriture à l'adresse de toutes sortes de populations: élèves, parents, détenus, personnes âgées, etc. Ce concours est aujourd'hui mondialement connu: il a aussi beaucoup de succès en Flandre!

Voilà donc les Missions que réunit la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Il y a encore beaucoup à faire et à inventer. Il faut, en politique, avoir de l'audace et de l'imagination! J'ajoute que la Délégation générale, qui est chargée d'orienter et de coordonner la politique linguistique de la France, a un rôle interministériel, ce qui permet de travailler de manière très proche avec tous les ministères, notamment Éducation nationale (pour l'apprentissage du français et des langues étrangères); Intérieur (pour la lutte contre l'illettrisme); Affaires étrangères (pour le développement de la francophonie); Justice (pour le droit linguistique), etc. J'ai également beaucoup développé ce rôle interministériel, très passionnant, en l'étendant également aux régions de France.

J'ajouterai, aux concepts que nous avons traités, de *corpus*, *statut* et *circulus*, celui d' "impulsus". *Impulsus* souligne, dans mon esprit, le fait qu'un élan politique, particulièrement venu du sommet de l'État, peut être d'une remarquable efficacité. C'est le cas en politique linguistique. Nous sommes actuellement en train de mettre en application le plan du Président de la République intitulé "Langue française et plurilinguisme". Il contient 33 mesures qui portent sur de nombreuses problématiques du français (enseignement du français et des langues, diffusion du français dans le monde, traduction, lutte contre l'illettrisme, etc.). Cette impulsion venue du plus haut de l'État, dotée de budgets importants, devrait faire aboutir nombre de sujets qui n'ont pas trouvé leur réalisation faute de moyens et d'imagination. De ce fait, le concept d'impulsus devient immédiatement compréhensible!

Il y a donc beaucoup à faire. Du point de vue du corpus de la langue française, il y a notamment à développer davantage encore la néologie scientifique et tech-



nique. Il faut aussi veiller à la qualité du français: échapper à des emprunts tels *se loguer*, *forwarder*, *shopper* ... Il faut aussi permettre au français de conserver son statut de langue internationale, mondiale et mondialisée. Continuer de construire également les relations aux autres langues: langues régionales, en France et en Europe; langues partenaires de la francophonie; langues européennes; langues du monde. Cela, dans un esprit absolument ouvert et soucieux que le français reste une langue ouverte au monde et aux autres cultures, tout en préservant son identité et sa modernité.

L'une de mes priorités désormais est de renforcer le français, comme les autres langues, dans les sciences et techniques. C'est sans doute là notre nouvelle frontière.

## Éléments bibliographiques

- Boursin, J.-L. (1979/1980): *Le français langue scientifique. Rapport d'expertise remis à la Commission d'enquête sur la langue française*. Paris.
- Délégation générale à la langue française (1994): *Dictionnaire des termes officiels. Journal officiel de la République française*. Paris. [auquel s'est substitué le *Répertoire terminologique*, 2000].
- Délégation générale à la langue française (2017): *Rapport au Parlement 2017*. Paris.
- Depecker, L. (1992): Langues françaises et francophonie. In: *Universalis. Supplément de l'Encyclopaedia universalis 1992*, 128-132.
- Depecker, L. (1995): L'aménagement des langues. In: *Universalis. Supplément de l'Encyclopaedia universalis 1995.*, 133-137.
- Depecker, L. (1997): Plurilinguisme et avenir des langues. In: *Universalis. Supplément de l'Encyclopaedia universalis 1997*, 110-115.
- Depecker, L. (2001): *L'invention de la langue: le choix des mots nouveaux*. Paris: Larousse/Armand Colin.
- Depecker, L. (2002): *Entre signe et concept: éléments de terminologie générale*. Paris: Presses de la Sorbonne nouvelle.
- Depecker, L. (2004) (dir.): *La terminologie, discipline scientifique*, Paris: Société française de terminologie.
- Depecker, L. (dir.) (2005): La terminologie: nature et enjeux, In: *Langages 157*, 3-127.
- Depecker, L. (dir.) (2005): *Les néologies contemporaines*, Paris: Société française de terminologie.
- Depecker, L. (dir.) (2007): *Terminologie et ontologie: descriptions du réel*. Paris: Société française de terminologie.
- Depecker, L. (dir.) (2008): *Enjeux de la terminologie automobile dans la mondialisation*. Paris: Société française de terminologie.

- Depecker, L. (2009): Entre mot et terme: de la technicité dans les mots. In: *Le français moderne* 1/2009, 132-144.
- Depecker, L. (dir.) (2009): *L'idée de politique linguistique*. Paris: Société française de terminologie.
- Depecker, L. (2009): *Comprendre Saussure*. Paris: Armand Colin.
- Depecker, L. (2013): Pour une ethnoterminologie. Colloque de l'Université du Québec en Outaouais, Gatineau Terminologie: approches transdisciplinaires, 3 mai 2007. In: Quirion, J./Depecker, L./Rousseau, L.-J. (dir.): *Dans tous les sens du terme*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa/Office québécois de la langue française, 13-29.
- Guilbert, L. (1971): La néologie scientifique et technique. In: *La Banque des mots* 1/1971, 45-54.
- Guilbert, L. (1973): La spécificité du terme scientifique et technique. In: *Langue française* 17/1973, 5-17.
- Guilbert, L. (1975): *La créativité lexicale*. Paris: Larousse.
- Haugen, E. (1987): *Blessings of Babel. Bilingualism and language planning: problems and pleasures*. (= Contributions to the Sociology of Language 46). Amsterdam: Mouton de Gruyter.
- ISO = Norme internationale ISO 704 (2009): *Travail terminologique – Principes et méthodes/Terminology work – Principles and methods*. 3<sup>e</sup> édition, décembre 2009. La Plaine Saint-Denis: AFNOR. [1<sup>ère</sup> édition 1987, 2<sup>e</sup> édition 2000].
- ISO = Norme internationale ISO 1087 (2001): *Travaux terminologiques – Vocabulaire. Partie 1: Théorie et application* [français et anglais]. 3<sup>e</sup> édition février 2001. La Plaine Saint-Denis: AFNOR. [1<sup>ère</sup> édition 1990, 2<sup>e</sup> édition 1998].
- ISO = Norme internationale ISO 15188 (2001): *Lignes directrices pour la gestion de projets de normalisation terminologique*. Octobre 2001. La Plaine Saint-Denis: AFNOR.
- ISO/TS 11669 X03-16 (2012): *Projets de traduction – Lignes directrices générales. Norme expérimentale*. La Plaine Saint-Denis: AFNOR.
- Kloss, H. (1969): *Research possibilities on group bilingualism: a report*. Québec: Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- Wüster, E. (1931): *Internationale Sprachnormung in der Technik*. Berlin: VDI-Verlag. [2<sup>e</sup> édition révisée: *Internationale Sprachnormung in der Technik, besonders in der Elektrotechnik (Die nationale Sprachnormung und ihre Verallgemeinerung)*. Bonn: Bouvier 1966. 3<sup>e</sup> édition révisée. Bonn: Bouvier 1970].

**Bibliographical information**

This text was first published in the book:

Tanneke Schoonheim/Johan Van Hoorde (eds.) (2019): Language variation. A factor of increasing complexity and a challenge for language policy within Europe. Contributions to the EFNIL Conference 2018 in Amsterdam. Budapest: Research Institute for Linguistics, Hungarian Academy of Sciences. [250 pages.]

The electronic PDF version of the text is accessible through the EFNIL website at:

<http://www.efnil.org>